



Sube Altius

Arvillard info

Le mot du Maire

Chères Pierrues, chers Pierrus

Arvillard a la chance d'avoir des torrents avec de l'eau en abondance. Les débits et les pentes de ces cours d'eau constituent un potentiel de production d'énergie renouvelable qui semble inépuisable. Cette force motrice représente une richesse considérable. Une société privée, la Compagnie des Hautes Chutes de Roques (CHCR), avait déjà présenté à la municipalité un avant-projet sommaire en 2013. Elle souhaiterait construire une centrale hydroélectrique en rive droite du Bens, à Saint-Bruno. La prise d'eau serait implantée à Cohardin et la conduite forcée serait enfouie sous la piste forestière qui relie ces deux lieux-dits avec une chute de 250 m, sur une longueur de 2,5 km. L'impact paysager et environnemental serait minime. Après avoir approfondi ses études, cette société a repris contact avec nous en 2014. L'an dernier, elle a souhaité négocier avec la commune puisque nous sommes collectivement propriétaires du terrain sur pratiquement toute la longueur depuis l'achat de la forêt en 2000. Seuls les quelques mètres-carrés de l'ancrage en rive gauche appartiennent à l'État, dans la forêt domaniale de Saint-Hugon en Isère. Je précise également que, de par la Loi, la force motrice de l'eau appartient à l'État. Il est donc nécessaire d'obtenir une autorisation gouvernementale pour réaliser un tel équipement indépendamment des autorisations relatives à la Loi sur l'eau et de celles liées à la sécurité des ouvrages hydrauliques, à l'environnement etc. Ce préalable de négociation, même non aboutie, était nécessaire à cette société pour présenter son projet à un concours gouvernemental permettant d'obtenir des conditions avantageuses pour le rachat de l'énergie par EDF, dans le cadre du développement des énergies renouvelables.

Ces conditions lui garantiraient une certaine sécurité financière pour un tel investissement. Cette démarche a suscité des interrogations. Des élus et d'autres citoyens intéressés ont formé un groupe de travail qui a été très fertile en propositions. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur implication. Il a été d'abord pensé que la commune pouvait réaliser elle-même cette installation dont le coût a été estimé à 5 millions d'euros. Après réflexion et quelques débats, il ressort que la commune ne peut pas se lancer dans une aventure aussi périlleuse compte tenu, entre autres, de son fort taux d'endettement et de sa faible capacité de financement. Il est apparu qu'il serait plutôt souhaitable de demander à d'autres opérateurs de présenter des propositions en lançant un appel à manifestation d'intérêt, un appel d'offres en quelque sorte. La commune choisirait alors celle qui offrirait les meilleures conditions. Cependant, ce professionnel, la CHCR, s'est garanti une exclusivité auprès de l'agence ONF de l'Isère, qui gère la forêt domaniale de la rive gauche où se trouve l'un des ancrages prévus. Cela risque de bloquer l'opération pendant 5 à 7 ans. Voilà donc où en est ce projet. Rien n'est réellement joué d'autant que nous n'avons pas encore la réponse du gouvernement au sujet de l'appel d'offres.

Personnellement, je resterais plutôt partisan de l'adage : « Un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras » et je pense, comme un bon nombre de conseillers qu'il serait dommage de passer à côté des redevances proposées par ce projet en pourcentage du chiffre d'affaires, soit une somme annuelle comprise entre 20 000 €, minimum garanti, et 50 000 € dans le cas optimal. Sans oublier que nous pourrions obtenir d'autres avantages, sans bourse délier et sans aucun risque, comme la réfection et l'entretien de la route forestière en rive droite. Mais je respecte avant tout la démocratie et même la démocratie participative. Si, en définitive, la solution de lancer un appel d'offres était adoptée, je ne souhaite qu'une chose : avoir tort. Je souhaite surtout que l'intérêt réel de la commune trouve son compte. Il faudra cependant attendre plusieurs années avant de le savoir.

Beaucoup plus modestement, je me félicite des réalisations, par les employés communaux, d'un panneau d'affichage avec des matériaux de récupération. Cet ouvrage, installé sur la place Saint-Roch, serait digne des meilleurs artisans. Des portails ont également été construits et mis en place devant la mairie comme l'impose le plan « Ad'apt » pour l'accessibilité des bâtiments publics. Une innovation est à noter avec la création, toujours par les employés, d'un revêtement drainant qui a été déposé autour des arbres de l'école et qui entourera également ceux de la place Saint-Roch. L'aire de jeu du Leya a été entièrement rénovée par plusieurs conseillers municipaux. Une pyramide de cordes a été montée par eux avec l'aide des employés communaux. Je tenais sincèrement à féliciter et à remercier tous ceux qui ont participé à ces travaux. De substantielles économies ont été ainsi réalisées pour la commune, ce qui nous apparaît très important d'une manière générale et plus particulièrement, en ces temps de bouclage du budget dont l'approbation doit intervenir avant la mi-avril. Il est clair que la période des vaches maigres n'est pas terminée avec la baisse drastique des dotations, aides et autres subventions.

Cette baisse se conjugue à une augmentation importante des charges comme ce nouvel « impôt » sur les communes que constitue le FPIC, le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. Cette « cotisation », créée en 2010, était payée par la communauté de communes de Cœur de Savoie depuis sa mise en application en 2014. Pour cette année, c'est un montant annoncé de l'ordre de 20 000 € qui sera prélevé, à ce titre, par l'État dans les comptes de la commune.

Mais ne cédon pas à la morosité ambiante et restons optimistes. Ma proposition de ne pas augmenter les taux pour le calcul des impôts locaux semble recueillir l'unanimité avec quelques réserves et doit permettre de continuer le développement harmonieux de notre chère commune d'Arvillard.

Votre maire, Georges Communal

L'agenda 2017

- Dimanche 9 avril, carnaval, comité des fêtes
- Samedi 22 avril : Arvill'art et Patrimoine, échange de plantes printanier
- Dimanche 23 avril : élection présidentielle 1^{er} tour salle polyvalente
- Dimanche 7 mai : élection présidentielle 2^{eme} tour salle polyvalente
- Samedi 20 mai : concours de pêche, la truite du Bens
- 27 et 28 mai : rencontre des sidecaristes, ASF Rhône Alpes
- Samedi 3 juin : repas des sidecaristes, ASF Rhône Alpes
- Dimanche 11 juin : brocante, Comité des Fêtes
- Dimanche 11 juin : élections législatives 1^{er} tour salle polyvalente
- Dimanche 18 juin : élections législatives 1^{er} tour salle polyvalente
- Dimanche 18 juin : tennis de table, 2^{eme} et dernier tour du Championnat Jeunes à La Rochette
- Samedi 24 juin : Fête de la musique, Amicale Laïque
- Samedi 24 juin : ABSN Fête de la Montagne (escalade, randonnées, visites..) à Saint-Hugon
- Dimanche 25 juin : Les Tétras du Vol Gelon, Fête de la Montagne à Val Pelouse
- Dimanche 9 juillet : Fête de Sainte Marguerite, visite de l'archevêque de Chambéry
- Dimanche 23 juillet : comité des fêtes, fête du Molliet
- Samedi 29 juillet : Amicale laïque, soupe des Pierrus
- 25, 26, 27 août : trail l'Échappée Belle
- Samedi 9 septembre : Randonnée des clochers du Val Gelon, Arvicyclo
- 15-16-17 septembre : Journées du patrimoine (Arvill'art et patrimoine) en différents lieux qui seront précisés ultérieurement.
- Octobre : bourse aux jouets, Amicale Laïque
- Samedi 21 octobre : Arvill'Art et Patrimoine, échange de plantes automnal
- Dimanche 22 octobre : concours de belote, Aînés ruraux
- Samedi 18 novembre : Beaujolais nouveau, Amicale Laïque
- Samedi 9 décembre : Téléthon

L'école

Un hiver peu enneigé, mais quelques jours de ski au Collet d'Alleverd pour les scolaires

Cet hiver, les jours de précipitations neigeuses ont été rares : deux jours en novembre, deux jours mi-janvier, deux jours début février !

C'est donc avec un enneigement restreint que les enseignantes ont tenté de réaliser l'habituel cycle ski. Seules quatre séances ont pu se dérouler, mais le bilan a été positif.

Grâce à une équipe de bénévoles compétents, dévoués et attentionnés, les 41 enfants auront tiré profit de ces journées. Les débutants sont tous passés au stade des « débrouillés ».

Les initiés et confirmés ont exercé leur prudence en recherchant les meilleures trajectoires.

Les températures très clémentes auront au moins permis d'aborder ces journées avec bonne humeur et moins d'appréhension pour les moins aguerris à ce type d'activité.

Éclairage public

Les travaux destinés à faire des économies d'énergie sont terminés. Une consultation à propos de l'extinction de nuit avait été faite il y a quelques années mais une nouvelle consultation sera bientôt organisée.

Erratum

Une omission a été relevée dans le guide pratique 2017 (distribué en même temps que ce numéro d'Arvillard Info). M^{me} Chassagne-Morelli dentiste, tél. 04 79 25 52 88

Ramassage des encombrants

Les lundi 10 et mercredi 12 avril 2017, les employés municipaux collecteront les gros encombrants uniquement (ne seront pas collectés les encombrants pouvant être transportés à la déchetterie par véhicule léger).

Merci de bien vouloir avertir la mairie au 04 79 25 51 24 et déposer les encombrants en bordure de route la veille du ramassage.

Vie associative

Projet « Frontière »



En 2017, l'association Arvill'art et Patrimoine a souhaité valoriser un nouvel élément important de son patrimoine, sa frontière historique avec La Chapelle du Bard, entre royaume de Piémont Sardaigne et France, puis entre Savoie et Isère.

Quelle Histoire, quelles petites histoires ont marqué ces siècles pour les 2 communes ? Les Chartreux, les forges, les

conflits, les liens, la contrebande, etc...

Et aujourd'hui, qu'en est-il de cette frontière entre Isère et Savoie ? Quels liens entre pierrus et chapelains, savoyards et dauphinois ?

De nombreuses animations autour de ce thème sont programmées les 15, 16 et 17 septembre, au cours des journées du patrimoine.

Peut-être dans vos archives familiales disposez-vous de photos, de documents relatifs à cette frontière : la douane du Pont de Bens, les enfants de La Chapelle à l'école à Arvillard ...

Si c'est le cas, merci d'appeler au 04 79 69 66 08 ou d'envoyer un message à martine.selva@gmail.com

Échange de plantes - lectures potagères

Prochain échange printanier le samedi 22 avril de 9 h à 12 h sur la Place Saint-Roch.

Au programme :

- Don ou troc de plants de fleurs ou de légumes, enrichis des conseils avertis des jardiniers confirmés ; parmi ces derniers, Gérard Mottet de l'association « Coccinelle et graine d'ortie » qui proposera aussi un atelier de taille des arbres.
- Des ateliers pour enfants avec Circée Salvatella à 9 h 30.
- L'observation du soleil et, ou de la lune ... avec Claude Bauer et Anthony Fachinger.
- Des ouvrages sur le jardinage présentés par la bibliothèque municipale.
- Et à 10 h 30, animation poétique (sans le cabaret chansons cette année) dans le cadre du Printemps des poètes avec la compagnie Deblok Manivelle. Pour cela les enfants des classes de CM et de CE auront travaillé avec les comédiennes de cette compagnie pour créer ou choisir des poèmes qu'ils diront à cette occasion.

Mais ce privilège n'est pas réservé aux écoliers, puisque tous les poètes en herbe, de 7 à 107 ans, qui aiment lire ou écrire des poèmes sont invités à participer.

Pour cela, samedi 22 avril à 10 h 30 ils pourront venir les présenter devant le public de jardiniers qui apprécie l'association culture potagère et culture artistique.

La comédienne, ou des membres de l'association Arvill'art et Patrimoine les liront pour eux s'ils ne souhaitent pas le faire.

Jeu de piste nocturne

Pour « une première » et malgré une météo pas franchement favorable à la promenade nocturne... la nouvelle animation proposée par l'association Arvill'art et patrimoine a connu une affluence inespérée. En effet, dès 18h30, 75 personnes se sont présentées, munies d'une lampe de poche et de l'envie de jouer ... en famille ou avec des amis, avant de partir à la conquête des ruelles et des chemins pour retrouver des balises numérotées et cachées. Équipées d'un plan sur lequel figuraient les balises, d'une carte de pointage à poinçonner, d'une notice d'information et pour les enfants d'un bracelet lumineux fluo ...les 14 équipes ont bouclé les 16 étapes avant de se regrouper à la salle, après une à deux heures de joyeuse et dynamique déambulation.

En partageant une collation, les participants ravis nous ont fait part de leurs impressions très positives, à savoir la découverte originale de chemins et de patrimoines inconnus, un moment de jeu intergénérationnel, le plaisir de la marche de nuit motivante pour les enfants ... en conclusion une initiative que l'association inscrira à nouveau à son calendrier 2018.

La Haute Traversée de Belledonne, GR® 738



70 ans après la création du premier GR®, la Fédération Française de Randonnée homologue le nouveau GR® 738 Haute Traversée de Belledonne.

Il s'agit d'une traversée intégrale de la chaîne depuis le bas de la vallée jusqu'à plus de 2000 m d'altitude, avec comme portes d'entrée et de sortie Vizille et Aiguebelle.

Adaptée aux randonneurs les plus sportifs, elle est proposée en onze étapes, 130 km et plus de 10 000 m de dénivelé positif. Son parcours grandiose vous fera vivre une fabuleuse immersion dans un massif naturel, sauvage et surprenant, entre alpages, lacs et forêts. La randonnée pourra même être ponctuée de rencontres insolites avec bergers ou alpagistes dans le cadre de la programmation de la Saison des Alpages !

Les baliseurs des associations locales de la Fédération Française de Randonnée s'attaqueront dès la fonte des neiges au balisage de ce GR®, nouveau symbole de la chaîne qui unit l'Isère et la Savoie.

L'autre étape importante sera la réalisation du topoguide, un support indispensable pour avoir toutes les informations pratiques pour organiser sa randonnée.

Un site internet dédié au projet est déjà en ligne : www.hautetraverseedebelledonne.com

Sur la commune d'Arvillard, le sentier passe par les sources du Gargotton, la combe de l'Arbet Neuf, le col de la Perrière, le refuge de la Perrière (étape Le Pontet – refuge de la Perrière), près du col de la Perche, le col d'Arpingon, le refuge des Férices, Pré Nouveau (étape refuge de la Perrière – refuge de la Pierre du Carre).

Le samedi 24 juin de 9 h à 18 h à Saint Hugon, venez découvrir une partie du GR 738 : le comité de Savoie de la Fédération Française de Randonnée et Belledonne Sports nature proposent, dans le cadre de la Fête de la Montagne, plusieurs randonnées, mais aussi escalade pour tous, visite des ruines du site sidérurgique et de l'institut Karma Ling... Renseignements <http://www.belledonne-sport-nature.fr/>

Les truites du Bens



Le 22 mars, les techniciens de la fédération de pêche de Savoie, avec des responsables de l'AAPPMA d'Arvillard, ont procédé à une pêche électrique sur le Bens. Cette opération, demandée par EDF, est destinée à réaliser une étude génétique de la truite Fario sur l'ensemble du cours du Bens dans le cadre d'un projet d'aménagement d'un ouvrage de franchissement au niveau de la prise d'eau de Saint Bruno. En effet, une étude génétique antérieure a permis de mettre en avant la présence d'une population de truite de souche méditerranéenne (souche sauvage) à l'amont du pont de Bens à Arvillard. Face à ce constat, le Bens a été classé comme l'une des 12 zones de conservation prioritaire pour la truite Fario de souche méditerranéenne dans le département de la Savoie.

Il est probable qu'à l'amont de la prise d'eau les populations en place soient essentiellement de souche atlantique, souche introduite dans notre département. Dans ce cas précis, l'aménagement d'un ouvrage de franchissement pourrait entraîner, un mélange des populations en place d'ores et déjà fonctionnelles et appauvrir génétiquement les souches autochtones fortes d'un patrimoine génétique dont l'évolution les a doté d'adaptations locales. L'étude en cours répondra à ces interrogations et permettra de prendre les décisions les plus appropriées pour protéger cette zone de

conservation prioritaire.

Quatre stations ont été pêchées : Saint Bruno en amont du barrage, Saint Bruno en aval du barrage, au niveau de Saint Hugon et en aval de Pont de Bens.

A chaque station, de 20 à 30 poissons ont été mesurés et pesés, un fragment de nageoire pelvienne (elle repousse) prélevé pour analyse génétique. Dès qu'ils sont réveillés, les poissons sont, bien sûr, remis à l'eau.

Première conclusion, il y a pas mal de truites dans le Bens, mais elles ne sont généralement pas très faciles à prendre ... à la ligne !



L'AAPPMA (Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques) d'Arvillard « La Truite du Bens »

- Renseignements : 06 79 26 30 01
- Cartes en vente au bar Le Val Pelouse, ou sur internet : <http://www.cartedepeche.fr/>
- Concours de pêche à l'étang d'Arvillard le 20 mai.



Une belle truite Fario

Le conseil en bref

Réunion du 16/01/2017

Délibérations adoptées :

- Travaux sur la route forestière de Côte Chaboux et acceptation de la réalisation des travaux par l'entreprise Bois des Alpes.
- Prise de participation (1 000 €) dans la SCCI de la Centrale Villageoise Le Solaret.
- Suppression et création d'un poste pour avancement de grade.
- Approbation du transfert du PLU à la communauté de commune.
- Demande de subvention pour un terrain multisports au Leya.

Participations aux commissions et autres organismes

Georges Communal : signature de la charte nationale de la forêt communale, conseils communautaires, commission élections, bornage judiciaire. Alain Merrant : conseil d'administration du CNAICS. Frédéric Lafforgue : réunion du SABRE, commission développement Cœur de Savoie.

Informations diverses :

- Des randonneurs ont, à nouveau, été rejetés du refuge de la Pierrière par d'autres occupants.
- Informations sur le contentieux en cours au lotissement Champ Soleil.
- Le maire donne la parole à la commission communale d'action sociale au sujet du portage des repas. Un groupe de travail va être constitué au sujet de la centrale du Bens et M. Convert a été informé du rejet de son projet sur le Joudron.

Réunion du 20/02/2017

Présentation des travaux en forêt communale par Laurent Roudet, agent ONF.

Présentation des centrales villageoises Le Solaret par MM. Poser (président) et Chevalier (vice-président).

Délibérations adoptées :

- Modification de l'état d'assiette 2017 des coupes de bois.
- Approbation des travaux en forêt communale.
- Demande de subvention pour travaux sylvicoles.
- Demande de maintien d'un poste de professeur des écoles.
- Cessions liées à l'alignement du passage du Gour et à une régularisation foncière, constitution de servitudes.

Informations diverses :

- Débat sur le projet de fusion des communes de la Rochette, Détrier et La Chapelle Blanche.
- Modification des fonctions des délégations des adjoints. M. Zanardi reçoit délégation pour l'encadrement des services techniques ; M. Champiot reçoit délégation pour la gestion du service scolaire et périscolaire et donc l'encadrement des personnels d'animation et de service ainsi que l'urbanisme.
- M. Dupuis est chargé de préparer une éventuelle révision du PLU ou d'autres démarches pour notamment les travaux en montagne.
- Lotissement Champ Soleil. Considérant l'arrêt du Tribunal administratif portant annulation du permis d'aménager modificatif, la société LotiSavoie a déposé un nouveau permis d'aménager en régularisation.

Participations aux commissions et autres or-

ganismes :

Georges Communal : commission communale des Impôts directs, AG des sylviculteurs, commission électorale, communes forestières, réunion TEPOS et Conseil communautaire, réunion avec les chasseurs, réunion de présentation du Schéma Directeur d'Assainissement. Frédéric Lafforgue : réunion du SABRE, réunion de présentation du Schéma Directeur d'Assainissement. Serge Champiot : réunion TEPOS, visite salle Joie de Vivre pour projet de panneaux solaires. Daniel Dupuis : réunion plan pay-sages, commission communication, tirage du guide pratique qui sera distribué en même temps que le prochain Arvillard Info.

Réunion du 06/03/2017

Réunion exceptionnelle consacrée à la présentation du projet hydroélectrique sur le Bens avec la participation du groupe de travail ainsi que M. Lemaignan (fond OSER) et Reiller (Alp Hydro). Voir « Le mot du Maire » page 1.

Réunion du 20/03/2017

Délibérations adoptées :

- Mise à disposition et conditions de remboursement du fonds d'amorçage et demande de financement des travaux d'exploitation forestière pour coupe à câble (parcelles 22 et 39).
- Demande de subvention pour la bibliothèque municipale.
- Modification et mise à jour du tableau des emplois.
- Indemnités de fonction des élus communaux – Modification de l'indice de référence.
- Tarif d'occupation du domaine public et du domaine privé de la Commune.

Informations diverses :

- Élections présidentielles : organisation du bureau pour les permanences.
- Résultats 2016 et Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2017. présentation par M. Zanardi des résultats de l'exercice 2016 et consultation du Conseil afin de convenir de l'orientation budgétaire 2017.
- Centrales hydroélectriques, présentation des différents possibilités (voir « le mot du maire », page 1).

Participation aux commissions, réunions d'autres organismes, manifestation ou opérations diverses :

G. Communal : comité de pilotage agricole de Cœur de Savoie, commission électorale, bornage judiciaire, rencontre avec les délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN), réunion départementale des Communes Forestières, comité des Maires le 13/03/17 pour le budget de la communauté, soirée découverte du patrimoine communal en nocturne (Réussite :75 participants), commémoration du 19 mars. A. Merrant : réunion pour la préparation de l'anniversaire du jumelage La Rochette-Momlingen, réunion CNAS. S. Champiot : syndicat des eaux.

Décisions et arrêtés pris par le Maire :

Fermeture de voirie route de Saint Hugon du 6 au 7 mars 2017 suite aux dégâts de la tempête ZEUS et des risques d'électrocution ; interdiction de stationnement Place Saint-Roch pour permettre le carnaval du 9 avril 2017 ; interdiction de pénétrer sur l'aire de jeux du Leya en raison des travaux en cours. Plainte déposée pour dégradation. Demande d'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour certaines parcelles forestières communales.